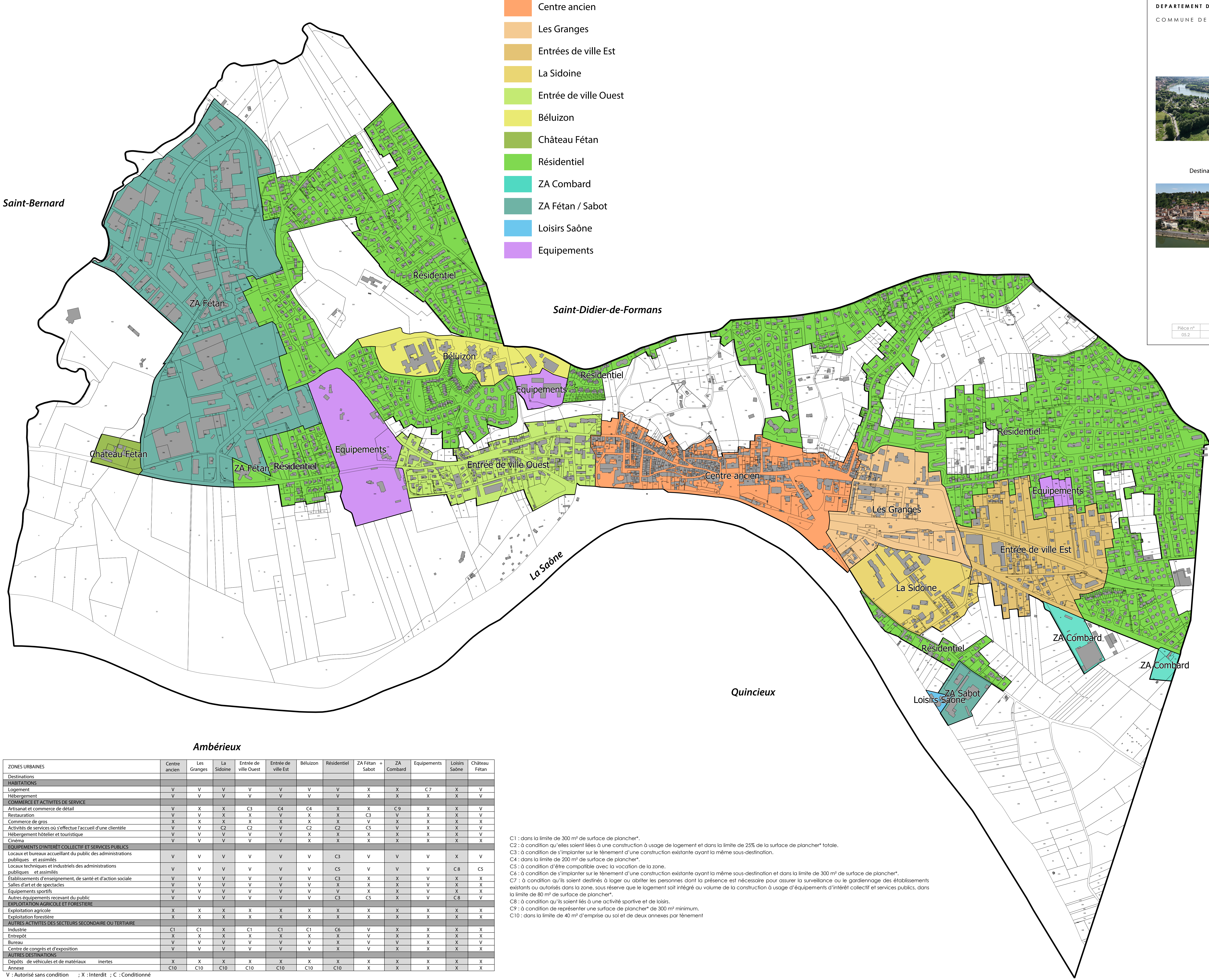




DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE TREVOUX

TRÉVOUX

DOMBRES SAÔNE VALLÉE

Plan Local d'Urbanisme

Zonage n°2

Destination des constructions, usage des sols et natures d'activité

4000 ème

Modification n°1

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
05.2		du 20 juin au 5 juillet 2023	18 octobre 2023

ZONES URBAINES	Centre ancien	Les Granges	La Sidoine	Entrée de ville Ouest	Entrée de ville Est	Béluizon	Résidentiel	ZA Fétan + Sabot	ZA Combard	Equipements	Loisirs Saône	Château Fétan
Destinations												
HABITATIONS												
Logement	V	V	V	V	V	V	V	X	X	C7	X	V
Hébergement	V	V	V	V	V	V	V	X	X	X	X	V
COMMERCE ET ACTIVITES DE SERVICE												
Artisanat et commerce de détail	V	X	X	C3	C4	C4	X	X	C9	X	X	V
Restauration	V	V	X	X	V	X	C3	V	V	X	X	V
Commerce de gros	X	X	X	X	X	X	X	V	X	X	X	X
Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	V	V	C2	C2	V	C2	C5	V	X	X	X	V
Hébergement hôtelier et touristique	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	V
Cinéma	V	V	V	V	V	X	X	X	X	X	X	X
EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS												
Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés	V	V	V	V	V	V	C3	V	V	V	X	V
Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	V	V	V	V	V	V	C5	V	V	V	C8	C5
Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale	V	V	V	V	V	V	C3	X	X	V	X	X
Salles d'art et de spectacles	V	V	V	V	V	V	X	X	X	V	X	X
Équipements sportifs	V	V	V	V	V	V	X	X	V	X	X	X
Autres équipements recevant du public	V	V	V	V	V	V	C3	C5	X	V	C8	V
EXPLOITATION AGRICOLE ET FORESTIERE												
Exploitation agricole	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Exploitation forestière	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
AUTRES ACTIVITES DES SECTEURS SECONDAIRE OU TERTIAIRE												
Industrie	C1	C1	X	C1	C1	C1	C6	V	X	X	X	X
Entrepôt	X	X	X	X	X	X	X	V	X	X	X	X
Bureau	V	V	V	V	V	V	X	V	V	X	X	V
Centre de congrès et d'exposition	V	V	V	V	V	V	X	V	X	X	X	X
AUTRES DESTINATIONS												
Dépôts de véhicules et de matériaux inertes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Annexe	C10	C10	C10	C10	C10	C10	C10	X	X	X	X	X

V : Autorisé sans condition ; X : Interdit ; C : Conditionné

C1 : dans la limite de 300 m² de surface de plancher*.
C2 : à condition qu'elles soient liées à une construction à usage de logement et dans la limite de 25% de la surface de plancher* totale.
C3 : à condition de s'implanter sur le tènement d'une construction existante ayant la même sous-destination.
C4 : dans la limite de 200 m² de surface de plancher*.
C5 : à condition d'être compatible avec la vocation de la zone.
C6 : à condition de s'implanter sur le tènement d'une construction existante ayant la même sous-destination et dans la limite de 300 m² de surface de plancher*.
C7 : à condition qu'ils soient destinés à loger ou abriter les personnes dont la présence est nécessaire pour assurer la surveillance ou le gardiennage des établissements existants ou autorisés dans la zone, sous réserve que le logement soit intégré au volume de la construction à usage d'équipements d'intérêt collectif et services publics, dans la limite de 80 m² de surface de plancher*.
C8 : à condition qu'ils soient liés à une activité sportive et de loisirs.
C9 : à condition de représenter une surface de plancher* de 300 m² minimum.
C10 : dans la limite de 40 m² d'emprise au sol et de deux annexes par tènement